

Cohons

Commune de



VIE MUNICIPALE

VIE D'ANTAN

VIE LOCALE

INFOS DIVERSES

VIE PRATIQUE

AGENDA

*Il y a des fleurs partout pour
qui veut bien voir.*

Henri Matisse (1869-1954)
peintre, dessinateur, graveur et
sculpteur français



SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE 3

- Budgets

VIE D'ANTAN 7

- Exode 1940

VIE LOCALE 10

- Jardins de Cohons

- Escargots en folie

- Zéro phyto

- Éolien

INFOS DIVERSES 16

- Téléthon

- Cyclo-Cross

- Ligue contre le cancer

- Revue de presse

- Vieilles Maisons Françaises

VIE PRATIQUE 18

- Vivre ensemble

AGENDA 19

- Focus

- Les temps forts de votre printemps

- État-civil



MAIRIE DE COHONS

14 rue Candrée
52600 Cohons

Horaires d'ouverture

Le Lundi : de 09h00 à 11h45
Le Jeudi : de 09h00 à 11h45

Tel : 03 25 84 79 44

Fax : 03 25 84 79 44

Courriel :

mcohons@wanadoo.fr

Chères Cohonsoises, chers Cohonsois,

2016, une année de travaux qui s'achève !

- Réfection importante de voiries et trottoirs

- Création d'un bâtiment d'accueil du public, d'un parking aux parc et jardins de Vergentière

- Alimentation en eau potable et pose d'un surpresseur

- Fin de l'opération de suppression des branchements en plomb chez les abonnés

- Elagage, entretien des chemins et espaces communaux

- Emergence et soutien de projets d'animations

Autant de dossiers sur lesquels votre équipe municipale a eu à travailler avec la seule envie de répondre au mieux aux différents services que chacun des administrés peut attendre.

Tous ces projets ont été marqués, encore une fois, par une baisse significative des dotations de l'Etat qui impose aux collectivités bien de la réflexion. C'est pourquoi le travail de l'équipe municipale a pour 1^{er} objectif le maintien de l'équilibre financier de la commune.

À côté de ces dossiers, l'activité quotidienne de la commune a également été présente sur ces 365 jours et je tiens à remercier l'ensemble des élus, des agents de notre commune, les membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ainsi que les associations pour leur implication dans les missions confiées, leur goût à créer des moments d'échange, de rencontre et convivialité.

2017 sera quant à elle une année d'élections mais aussi une nouvelle année de réforme territoriale avec la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui voit la création de nouvelles intercommunalités voisines qui fusionnent, la seconde année d'un PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) du Pays de Langres pour un projet de territoire basé sur le développement économique, écologique, culturel et social.

Pour notre commune, les projets en cours se poursuivent et d'autres verront le jour pour notre cadre de vie tout en veillant à ce que notre village garde son identité dans les mouvances territoriales à venir.

Se projeter sur l'avenir, c'est aussi poser un sourire sur les nouveaux-nés de l'année 2016 à qui je souhaite de grandir en sagesse tout en adressant mes félicitations à leurs parents.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une bonne lecture de ce numéro. Que cette nouvelle année vous apporte la santé, des satisfactions de tous ordres et la réussite de vos projets.

Sylvie BAUDOT

BUDGET COMMUNAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 192 839,48€

Recettes : 235 645,47€

Excédent de section : 42 805,99€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 60 049,39€

Recettes : 29 301,39€

Déficit de section (attente versements de subventions) : -30 739€

RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE 2015 : 12 066,99€

BUDGET 2016

Le budget « COMMUNE » pour l'année 2016 présente un équilibre en section de fonctionnement à la somme de 238 508€ et en section d'investissement à la somme de 150 160€.

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL :

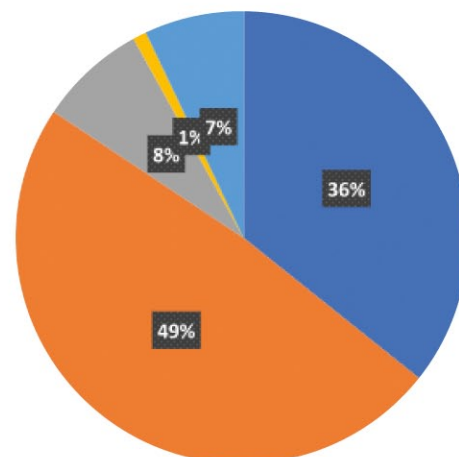
Quelques exemples : frais spectacles - communication- Sacem : 25 245€
Energies, carburant, électricité : 9 800€
Entretien des bâtiments : 4 000€
Entretien voies et réseaux : 5 112€
Primes assurances : 2 100€
Fournitures petits équipements : 5 500€

CHARGES DE PERSONNEL :

Personnel titulaire : 11 300€
Emplois d'insertion : 46 500€
Emploi d'avenir : 16 500€
Autres charges gestions courantes :
Indemnités élus : 12 500€
Subventions : 1 100€,
FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources) reversé à l'Etat : 13 480€

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général



Charges à caractère général
Charges de personnel
Indemnités subventions
Charges financières
FNGIR

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Quelques exemples :

PRODUITS DE SERVICE :

Régie recettes spectacles, visites guidées,
14 juillet, fête patronale : 39 700€
Affouages 760€

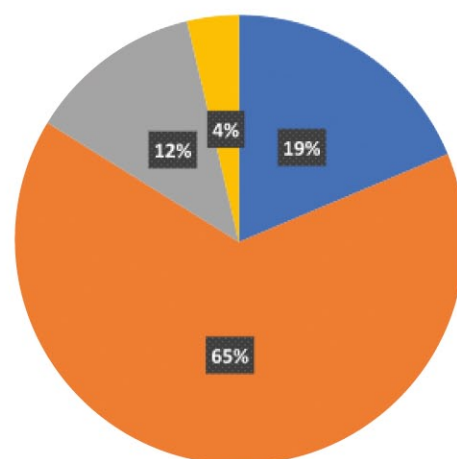
IMPÔTS ET TAXES :

4 taxes (taxe habitation, foncier bâti, foncier non
bâti et professionnel) : 20 057€
IFER (pylône téléphonie) : 4 617€
Taxe du droit de mutation : 2 256€

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS :

Dotations d'Etat : 55 169€
Dotations de compensation : 5 503€
Remboursement emploi d'avenir : 12 350€
Remboursement contrats aidés : 41 400€
Remboursement contingent aides sociales par la
CCAVM (Communauté de Communes Auberive
Vingeanne Montsaugonnais) : 8 496€
Subventions spectacles DRAC, Département,
CCAVM, Arts vivants 52 : 14 000€
Revenus immeubles et terrains :
Location logement communal, location salle : 8 300€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Produits de service
Dotations et participations
Impôts et taxes
Revenus immeubles et terrains



INVESTISSEMENT

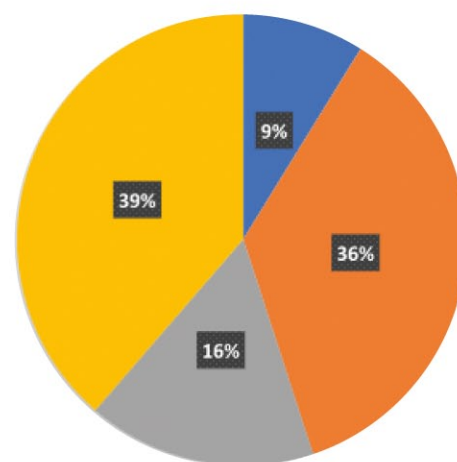
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

PRINCIPALES DÉPENSES :

Logiciel SEGILOG pour le fonctionnement
dématérialisé de la commune : 1 988€
Etude accessibilité handicapé : 2 040€
Branchement électrique route de Bourg : 1 300€
Création amenée fluides : 23 955€
Parking route de Bourg : 5 745€
Bâtiment accueil jardin : 14 000€
Terrasse des savoirs : 19 200€ (programme non com-
mencé)
Tente et tables, bancs : 4 749€
Réfection voirie et trottoirs : 33 100€
Chauffe-eau salle convivialité : 650€
Tireuse à bière : 650€

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Remboursement capital prêt
Fluides et parking route de Bourg
Bâtiment accueil jardin
Travaux voirie et trottoirs

RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

PRINCIPALES RECETTES :

FCTVA : 4 600€

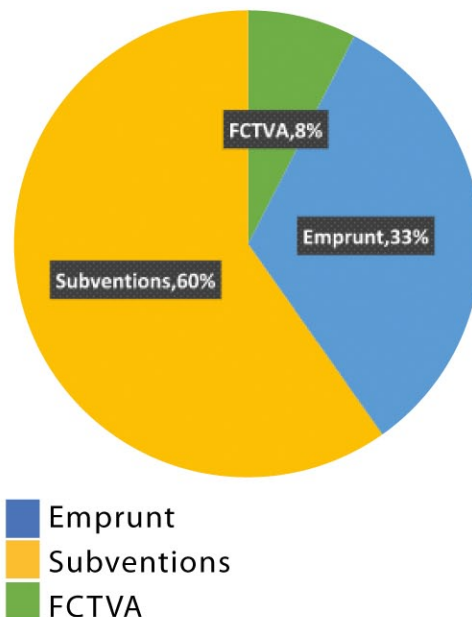
Emprunt réfection voirie : 20 000€

Subventions fluides et parking : 16 975€

Subventions bâtiment accueil : 5 770€

Subventions Voirie : 13 810€

RECETTES D'INVESTISSEMENT



BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

SECTION D'EXPLOITATION :

Dépenses : 17 051,03€

Recettes : 55 978,42€

Excédent de l'exercice : 38 927,39€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 25 133,25€

Recettes : 14 042,25€

Déficit de l'exercice : - 11 091€

RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE 2015 : 27 836,39€



BUDGET 2016 :

Le budget « eau et assainissement » pour l'année 2016 présente un équilibre en section d'exploitation à la somme de 50 699,39€ et en section investissement à la somme de 45 254€.

QUELQUES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Frais d'analyses : 1 500€

Redevances pollution-modernisation réseaux versées : 6 300€

Entretien réseau : 3 801€

PRINCIPALE RECETTE DE FONCTIONNEMENT :

Vente eau et location compteurs : 14 000€ (13 741 m3 pour 135 abonnés)

QUELQUES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Renouvellement branchements plomb : 10 000€

Pose surpresseur et eau potable : 10 500€

PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

FCTVA : 3 000€

Subventions surpresseur : 6 035€



BUDGET CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

La commune prévoit une subvention annuelle de 1 600€ pour le fonctionnement du CCAS.

Depuis 2016, le budget CCAS est intégré au budget général et n'a plus de budget indépendant. Ce qui ne change en rien ses activités avec principalement le repas annuel des seniors (+60 ans) du village et leurs conjoints le second dimanche de mars, deux sorties ciné-seniors avec le réseau gérontologique et l'accompagnement possible pour des dossiers administratifs divers (retraite, ressources, logement...). N'hésitez pas à nous contacter en mairie sachant que la MSAP (Maison de services au public) de Prauthoy est aussi à votre disposition à l'agence postale de Longeau.

La Maison de services au public est un service de proximité, gratuit et ouvert à toutes personnes de notre territoire, la CCAVM. Une animatrice est présente pour vous accompagner dans vos démarches administratives en lien avec la vie quotidienne. Elle est formée par les partenaires sociaux CAF, Pôle Emploi et bien d'autres encore comme la MSA, la Mission Locale pour les jeunes... Elle vous apporte une écoute, une information, un conseil ou vous oriente vers les organismes compétents. Ce service vous aide à remplir et ou comprendre vos documents administratifs, accéder aux divers sites internet et à l'outil numérique. Des permanences avec des partenaires sociaux sont disponibles sur place ou par visio-conférence.

OUVERTURE

Lundi : 13h30 - 17h30

Mardi-mercredi-jeudi-vendredi :

9h - 12h / 13h30 - 17h30



CONTACT

17 Chemin des Brosses - Prauthoy

52190 Le Montsaigeonnais

03 25 87 78 98

karine.barbe@ccavm.fr



FISCALITÉ LOCALE

Les taux d'imposition 2016 ont été reconduits après analyse de l'augmentation automatique des bases, du montant des diverses allocations compensatrices et autre cotisation foncière des entreprises.

Taxe d'habitation : 6,70%, soit un produit de 11 531€

Foncier Bâti : 4,05% soit un produit de 4 346€

Foncier non bâti : 7,16% soit un produit de 3 974€

CFE (Cotisation foncière des entreprises) : 6,43% soit un produit de 206€

Produits attendus de 20 057€.



15 Juin 1940 *L'exode des Cohonsois*

Vers 2 ou 3 heures du matin, Henriette frappa contre mes volets et nous dit que Mme CHARETON la faisait prévenir d'avoir à se préparer parce qu'on partirait dans la matinée. Depuis ce moment, jusqu'à celui du départ (4 h à 5 h du matin), nous ne fîmes qu'aller et venir entre l'Emile et la maison CHARETON. Un des fils CHARETON emporta nos bagages sur une brouette. Il nous apprit que deux des mystérieux officiers étaient couchés chez ses parents.

Plus tard, au cours de l'exode, nous sûmes par les Dames BOBI que ces militaires appartenaient à la garnison de Metz et qu'ils accompagnaient un colonel âgé et infirme qui portait le drapeau de l'unité à laquelle était attaché M. BOBI comme lieutenant. Ce dernier, resté à son poste et passé de Metz à la ligne Maginot fût, quelque temps après, fait prisonnier avec les défenseurs de la dite ligne et transféré en Allemagne.

Les chariots, une fois chargés, Camille CHARETON se rendit en mobylette à Longeau pour demander aux gendarmes s'il y avait un ordre d'évacuation. Ils n'en avaient pas reçu, mais conseillèrent de faire partir au moins les jeunes gens. On se décida au départ général. Le convoi CHARETON comprenait 2 voitures à échelles, chacune tirée par un cheval. Un cheval de renfort était attaché à l'arrière de notre voiture pour être, selon les besoins, attelé à l'un ou l'autre des véhicules.

M. et Mme CHARETON, leur fils Pierre, la mère de Mme CHARETON assez impotente à qui on avait caché le but du voyage, Henriette et moi composions l'équipage de la première voiture ; celui de la deuxième comprenait Camille CHARETON, Mélie DROUOT et sa mère, Mme JACOTIN et sa petite fille et M. JACOTIN, M. CHARETON père ne s'était pas décidé à partir et son fils lui avait dit adieu. Il se ravisa peu après et nous rejoignit avec sa petite voiture qu'il conduisait remarquablement malgré ses infirmités.

Une de mes dernières visions, en prenant place sur le chariot, fut celle d'Augustine qui montait la rue en courant pour aller chercher « la grand-mère ».

Les CONSOLINI allaient se mettre en route et chargeaient leur automobile.

Partout les charrettes étaient devant les granges prêtes au départ. COHONS émigrerait sans direction commune. Chacun partait au hasard de son inspiration. On ne laissait au village que dix-huit personnes : le Maire, M. VILMOT, qui avait l'intention de rester à son poste tant que COHONS aurait des habitants, M. HUMBLLOT, jardinier des MASSIN et sa famille (sœur et belle-sœur), la famille MERCIER cordonnier (4 personnes), M. MINGUET (l'homme au toit écroulé) et sa femme, les 2 frères JOLIOT, un homme impotent et sourd, la mère de Rose CLERE (Mme MIELLE) Rose CLERE, Léon CLERE et sa femme. Le vieux bourrelier était resté d'abord puis se décida à partir à pied. Il alla jusqu'à Vaillant où il dut, épuisé, être secouru et se résigna à rentrer à COHONS.

Angèle CLEMENT était restée avec son fils infirme et lui avait dit :

« en cas de bombardement, je me coucherai près de toi et nous mourrons ensemble ». La laiterie était fermée, Rose l'épicière était partie et ne devait revenir que pour trouver son magasin pillé. Nos voisins, les Eugène CLERE, prévenus par leur belle-fille au dernier moment, avaient tout abandonné et conduits par Henri, partaient pour rejoindre leur fille Mme BASMAISON près de VICHY.

Rose CLERE avait laissé son cheval et sa petite voiture aux bons soins de son voisin NENESSE d'abord décidé à rester et qui nous rejoignit ensuite et c'est dans ce véhicule que HENRIETTE et moi reviendrons de JAILLY à COHONS.

Les partants n'étaient pas tristes comme des gens conscients de quitter pour longtemps, sinon pour toujours, leurs demeures. Ils étaient calmes, attentifs seulement aux attelages et aux chevaux. Partout on abandonne les maisons, les granges, les outils, les animaux domestiques, les cultures au moment de la fenaïson. Les étables, les basse-cours étaient ouvertes, les bestiaux laissés dans les champs : les jardins maraîchers et leur couteux attirail de vitrage, de cloches, de pompes, étaient à la merci du premier passant ; les chats et les chiens, sauf quelques uns de ces derniers qui suivirent les chariots, laissés à leur chance de vagabondage et de chasse.

Sur un des chariots, Mme DIDOT avait placé son mari infirme et incapable de tout mouvement : en cours de route, il lui fallait un dévouement exceptionnel pour servir ses nécessités.

Le convoi des chariots, en tête duquel se trouvait celui de M. VARNEY, adjoint au maire et dont la composition devait varier au cours de l'exode, certains conducteurs s'étant séparés de nous à cause d'une allure différente des attelages ou d'une erreur de route aux carrefours, prit le chemin de LONGEAU et suivit pendant quelque temps la route de LANGRES à DIJON.

Cette route était saturée d'autos de toutes formes emplies par des familles en fuite et surchargées de malles, de paquets et de matelas. D'énormes chariots rustiques les suivaient également transportant, avec les villageois, fourneaux, lessiveuses, matelas, paniers, tonneaux, cages à poules. Outre ces dernières, on y voyait des lapins, des chiens, et même un mouton.

Des fourgons militaires filaient vers DIJON. Nous commençons à nous faire une idée de la débâcle et ce fleuve de véhicules en direction de DIJON nous paraissait constituer un danger d'effroyable encombrement aux abords de cette ville et aussi de bombardements par avions. Notre crainte eut été plus vive encore si nous avions su que, par CHALINDREY, soixante trains militaires fuyant l'envahissement du réseau par les armées allemandes, allaient également descendre vers DIJON.

Il semblait que par la région montagneuse et boisée qui s'étendait au Sud Ouest de la Haute-Marne vers la Cote d'Or, l'Yonne et la Nièvre, nous avions plus de chances d'échapper à l'encombrement et aux bombardements ainsi que de rencontrer des villages moins parcourus par les fugitifs et offrant encore quelques possibilités de ravitaillement.

Nous ignorions tout de l'avance des troupes allemandes. On pensait les devancer et atteindre le département de la Nièvre. Nous nous figurions Henriette et moi qu'une fois à NEVERS, nous pourrions nous y reposer et y prendre un train pour l'Ouest. L'illusion était grande.

Nous prenions le chemin de LONGEAU à VAILLANT par PRANGEY nous élevant de 325 à 500 m d'altitude.

Aux premières haltes, le convoi de COHONS présentait encore un certain nombre de chariots. Outre ceux des CHARETON et VARNEY on y voyait celui que conduisait CARBILLET, celui de la famille MARTIN, l'auto de la boulangère. Valentine et son mari, le vieux chanfre, Berthe et ses filles en faisait partie. Les cyclistes étaient nombreux, les dames BOBI toujours à l'avant-garde, Madeleine MARTIN très agitée, quelques jeunes gens.

La plupart des conducteurs allaient à pied, M. CHARETON marcha toute la journée ; quand la route était pentue, beaucoup de gens descendaient des voitures (Henriette et Henri notamment, afin de soulager les chevaux). Yvonne SOMMELET suivait presque constamment le char à bancs que son père conduisait, le cheval déjà souffrant devait mourir un mois après.

On vit passer à grande vitesse, la puissante auto de M. le Curé du PAILLY demeurant à COHONS depuis quelques mois. Il fuyait à LOURDES avec son père, sa sœur et sa pupille. On vit aussi comme d'autres convois arrivaient d'autres villages, un curé amputé d'une jambe, décoré de la croix de guerre et de la médaille militaire, assis sur un chariot à échelle au milieu de ses paroissiens.

La boulangère Marie LACOTE nous quitta pour prendre la route des Laumes et parvint jusqu'à ALESIA. Elle y rencontra les Allemands dont l'artillerie se préparait à tirer sur des troupes françaises attendues à cet endroit et qui, fort heureusement, n'y vinrent pas. Sur l'invitation des artilleurs, elle dut, avec les gens du convoi auquel elle s'était jointe, rester couchée sur le sol pendant une heure. Les Boches, tout en engageant ensuite les villageois à rentrer chez eux, leur donnèrent de la nourriture ayant appris qu'ils manquaient de tout ravitaillement.

Le temps était superbe. La descente nous faisait passer de la forêt de CUSSY, de 500m à Vaillant à 304m à la rencontre du cours de la Tille. Par AVOT LA GRANDE et BARJON on atteignit Salives où nous fîmes halte.

Nous y trouvâmes des cavaliers français qui tentaient de canaliser les files de chariots des fugitifs pour faire place aux autres militaires car quelques officiers circulaient.

On fit boire les chevaux et après un assez long stationnement, il fut décidé de continuer vers ECHALOT. Une partie des émigrants de COHONS se sépara ici de nous dans la cohue, notamment CARBILLET et les NICARD et ne fut retrouvée qu'au retour. ECHALOT était très animé ; les habitants, toute la journée avaient vu passer des chariots d'émigrants et des convois stationnaient à l'entrée du village. Comme les CHARETON ne trouvaient pour la nuit qu'une grange déjà en partie occupée, j'avais essayé de louer une chambre dans une maison particulière voisine. Mais le propriétaire déclara n'avoir rien de disponible et, au surplus, il y avait, assise près de la cheminée, une vieille femme qui paraissait malade et coucher dans cette maison n'avait rien d'attrayant.

On nous désigna une grange dans laquelle, à notre intention, on porta de la paille. Cette grange était encombrée seulement de voitures vides et était à peu près vide d'émigrants. Madame CHARETON nous prêta deux petits matelas et après avoir mangé quelques bouts de pain et de viande, nous allâmes nous étendre sur nos couchés. Mais il nous fut impossible ni de rester étendus, ni de dormir. Des convois de fugitifs arrivaient sans cesse dans le village où le tapage allait grandissant, des gens entraient dans la grange parlant haut, portant des enfants, passant sur nos jambes.

C'est recroquevillés sur nous-mêmes que nous passèrent, à peine assoupis par instants, les quelques heures de cette première nuit sur la paille car les matelas, dans l'espace étroit que nous occupions, ne nous furent d'aucune utilité.

*Récit journalier de Monsieur SCHIFFMACHER
et aimablement fourni par Bernard CHALOPET*

VIE LOCALE



ESCARGOTS EN FOLIE : AMICALEMENT VOTRE !

L'association "Escargots en folie" facilite la promotion du patrimoine local et notamment du gastéropode sous toutes ses formes. Visites guidées au parc et jardins de Vergentière, manifestations culturelles et populaires, travaux de plantation, entretien, aménagement dans les vergers, vignes et ruchers sont encore au programme en 2017.

Forte d'une quarantaine de membres, "Escargots en folie" poursuit ses actions depuis 2008 et a notamment réalisé un éco-manège à propulsion parentale, mis en place le labyrinthe de buis vers les Escargots, participé activement au chantier international de jeunes.

L'implication des bénévoles est essentielle dans l'aménagement et l'animation du parc et jardins de Vergentière labellisé jardin remarquable : plantation de fruitiers anciens, cueillette et vendanges pour plus de 400 litres de jus de fruits 100% naturel "une petite récolte", acquisition de matériels divers pour l'entretien des jardins, des vignes et de la commune (une bineuse - sarcluse, un sécateur tous deux électriques) ainsi que l'achat d'une ruche pédagogique et son essaim pour la terrasse des savoirs et des toilettes sèches à l'entrée des jardins.

Les bénévoles ont également remis en état et entretenu deux vignes, installé un second treillage façon 18ème en châtaignier refendu avec au pied des figuiers blancs, mis en place dix ruches avec l'association Apis Sapiens et facilité ainsi le travail de l'apiculteur Julien Corroy et les séances de formation à la découverte apicole.

Un atelier couture a complété le parc de costumes et donné vie à de superbes robes en crinoline, chapeaux et redingotes, hauts de forme portés par les bénévoles et des comédiens en saison.

Les recettes proviennent principalement des lotos de février et juin, du championnat bisannuel de courses d'escargots et de soutiens de fondation et autres partenaires institutionnels.

Une demi-douzaine de guides bénévoles de l'association ont également assuré sur la saison du 15 avril au 15 octobre les explications aux groupes d'adultes, scolaires, centres de loisirs et individuels venus en nombre aux diverses animations, ateliers nature, sorties contes, chasses au trésor, spectacles soit plus de 5000 personnes sur la saison.

Dès à présent, les bénévoles se projettent sur le calendrier 2017 avec pour ligne de mire les animations, les spectacles au parc et jardins de Vergentière où ils apporteront leur aide et leur énergie : chasse aux oeufs lundi 17 avril, Rendez-vous au jardin le 4 juin, les Joyeuses Nocturnes des 15, 22, 29 et dimanche 30 juillet, Jeux et musique au jardin le 13 août, la fête des fruits et des légumes le 8 octobre...

Le projet de terrasse des savoirs se poursuit avec un vaste espace pour découvrir la biodiversité, le rôle des plantes utiles et des insectes pollinisateurs alors qu'une terrasse des cucurbitacées verra le jour complétée par des carrés bouquetiers de vivaces.

Pour terminer, l'association prépare son prochain loto du 19 février à 14 h au centre socioculturel de Chalindrey.

Si vous êtes intéressés par l'une ou plusieurs activités, n'hésitez pas à rejoindre les rangs de l'association où vous serez les bienvenus. Renseignements au 06.78.26.94.24.

ESCARGOTS EN FOLIE - Année 2016		EXERCICE NOVEMBRE 2015/ DECEMBRE 2016	
DEPENSES		RECETTES	
Assurance RC	126,60 €	Lotos	4325,67 €
Achat fruitiers et figuiers	620,18 €	Adhésions (43)	215,00 €
Tissus costumes et accessoires	661,89 €	Fondation AGIR Crédit Agricole	3 000,00 €
Achat Poêle, bois	171,60 €	Vente jus de pommes et raisins	350,00 €
Delanne fourniture treillage	39,65 €	Championnat du monde	390,00 €
Toilettes sèches I Cag Royal handicap	2 172,00 €	Locations costumes	139,00 €
Ruche pédagogique, malette, essaim	4 915,20 €	Dons	50,00 €
Créprière et accessoire	4 27,20 €		
Bineuse, sarcluse électrique	1100,00 €		
TOTAL DEPENSES	10 234,32 €	TOTAL RECETTES	8 469,67 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016		-1 764,65 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 - BANQUE : 1 992,36 €		SITUATION AU 30/12/2016 - BANQUE : 227,71€	

PARC ET JARDINS DE VERGENTIÈRE

La commune de Cohons compte 2 jardins d'époques différentes et labellisés au niveau national « jardins remarquables » :

1 - le jardin à la française de Silière (1661) (www.jardindesiliere.fr),

2 - le Parc pittoresque de Vergentière (www.jardin-cohons.fr) composé de :

le jardin à l'anglaise des Escargots de pierre (1808),

le jardin vivrier en terrasses (fin 18ème, début 19ème)



Depuis 2013, la commune de Cohons, oeuvre en partenariat avec l'association locale « Escargots en folie », avec pour objectif de :

- Réhabiliter et mettre en valeur un patrimoine bâti et naturel d'exception autour des jardins (plantations de fruitiers en treillage, verger, remise en état de vignes, potager...) avec une étude environnementale des lieux
- Proposer un accueil touristique du 15 avril au 15 octobre et différents ateliers.
- Animations en lien avec la nature avec le souci d'être un lieu de partage et d'échanges intergénérationnels
- Conduire une programmation culturelle grand public estivale autour du concept de théâtre de jardin.

UN CHANTIER D'INSERTION « PIERRE SÈCHE »

Depuis mai 2014 : le chantier d'insertion « travail de la pierre sèche » porté par la Régie Rurale du Plateau est devenu permanent grâce à l'accord du Comité Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique (CDIAE) et du partenariat financier avec la Communauté de Communes d'Auberive, Vingeanne et Montsaugéonnais. Ce chantier d'insertion compte huit contrats aidés et un encadrant et permet la réfection des murs de soutènement et d'enceinte aux parc et jardins de Vergentière.

Une cinquantaine de personnes sans emploi de l'arrondissement de Langres a déjà intégré ce chantier d'insertion (durée moyenne de présence des salariés d'environ un an) et ils sont accueillis dans une salle annexe de la mairie qui leur sert de vestiaire, coin repas, bureau...

Les contrats de travail en chantier d'insertion permettent de mobiliser et dynamiser les salariés : par une activité rémunérée à temps partiel, des heures de formation et un accompagnement social et professionnel (accès aux soins - santé - accès au logement - aide aux formalités - accès au permis de conduire...)

Plus de la moitié d'entre eux ont connu une sortie positive, soit un emploi ou une formation qualifiante à la clé... Surtout, ils ont retrouvé une confiance en eux, un équilibre personnel et familial au travers de ce travail concret et valorisant.



UN « ÉCRIN » TOURISTIQUE ET CULTUREL

Les jardins offrent ainsi un lieu idéal d'accueil pour tous les publics :

- Enfants, jeunes scolaires avec chasse aux œufs, au trésor, ateliers nature, contes... ou bien encore centres de loisirs
- Adultes avec visites guidées ou libres, conférences, spectacles ou autres visites théâtralisées, fêtes...



Les guides, les conteurs, les bénévoles d'Escargots en folie assurent d'avril à octobre les visites guidées le week-end et parfois en semaine lors de la venue de groupes extérieurs ou scolaires.

L'atelier couture réalise en partie les costumes des spectacles.

L'atelier théâtre permet les visites théâtralisées jouées par des comédiens amateurs du Pays de Langres.

Ils sont essentiels à la renommée des animations et leur qualité en lien avec des comédiens et costumiers professionnels.

Les spectacles, animations fêtes sont également encadrés par les bénévoles à la buvette, restauration, aux entrées...

La barre des 5000 visiteurs a été franchie à Vergentièrre en 2016.

L'arrivée d'un service civique a permis d'enrichir l'offre environnementale et d'apporter du sang neuf...

PAROLES DE JEUNES



Anthony BOURCERET, 20 ans, service civique en mission à la commune de Cohons d'avril à décembre 2016 :

« Le service civique est une expérience enrichissante qui réveille nos capacités. C'est ce que j'ai ressenti lors de ma mission de jeune volontaire à Cohons. J'ai eu la chance d'avoir un poste polyvalent, être à la fois accueillant, caissier, « barman », jardinier et surtout guide touristique. Grâce à cela je me suis découvert un intérêt fort pour l'histoire. J'adorais partir en visite avec des groupes composés parfois de 50 personnes et partager avec eux notre patrimoine Haut-Marnais qui est très riche !! Par conséquent j'ai décidé après ma mission de jeune volontaire d'intégrer la faculté histoire de l'art de Dijon afin de me spécialiser dans une époque d'art historique, le XVIIIème siècle ».

Pauline VAUTARD, 18 ans, stagiaire à la commune de Cohons de janvier à mars 2017 :

« Je suis en Terminale Services aux Personnes et aux Territoires (SAPAT) à la MFR (Maison familiale rurale) de Buxières les Villiers à Chaumont où je prépare mon Bac pro. Je suis actuellement stagiaire à la mairie de Cohons. Je trouve ces semaines très intéressantes et enrichissantes : j'apprends beaucoup de choses sur le fonctionnement d'une commune avec l'aide de Christelle Pinto, secrétaire de mairie : mise à jour des listes électorales, différents contrats de travail et fiches de paies, demande de carte d'identité... Je découvre aussi avec Sylvie Baudot, l'histoire des jardins de Cohons et leurs animations touristiques. J'ai pu également assister au Salon International des musées et des lieux de culture et de tourisme (SITEM) à Paris où j'ai vu toutes les nouvelles technologies touristiques (audio-guide, lunettes virtuelles...).

« Je vais sûrement compléter mon stage par un service civique à la commune de Cohons étant donné que cette découverte me satisfait énormément. »



DÉMARCHE « ZERO PHYTO »

Comme vous le savez sans doute, l'entretien des espaces verts de la commune (trottoirs, terrain omnisports, bords de rues, cimetière etc.) est effectué par les employés communaux. Ces derniers utilisaient jusqu'en 2015 des produits phytosanitaires, notamment des désherbants. La classe des produits phytosanitaires est très large et contient beaucoup de références de produits. Selon une récente publication de l'OMS (1), il ne fait guère plus de doute que certains de ces produits sont cancérigènes (groupe 2A) et ont un impact négatif sur l'environnement (faune, dont les abeilles, et flore). Les autorités sanitaires de nombreux pays, dont la France, ont donc fait évoluer leurs législations. Là où des alternatives apparaissent possibles, soit en raison de l'existence d'autres méthodes, soit en modifiant notre perception de la nature, les municipalités sont encouragées à stopper en 2017 l'utilisation de produits phytosanitaires. L'utilisation de ces traitements est dorénavant réservée aux professionnels de l'agriculture, dans des conditions d'utilisation strictement encadrées.

DES ALTERNATIVES POUR SUPPRIMER LES PESTICIDES

Votre conseil municipal a souhaité pouvoir se conformer par anticipation aux futures règles. Nous avons donc décidé l'arrêt, dès 2016, de tout traitement chimique.

La commune a fait l'acquisition de dispositifs mécaniques et de matériels plus respectueux de la nature avec l'aide de l'association « Escargots en folie » : bineuse-sarcluse électrique, brosses s'adaptant aux débroussailleuses, petits outils manuels notamment Pic Bine, outil à main multifonctions avec une lame aux tranchants affûtables sur trois faces.

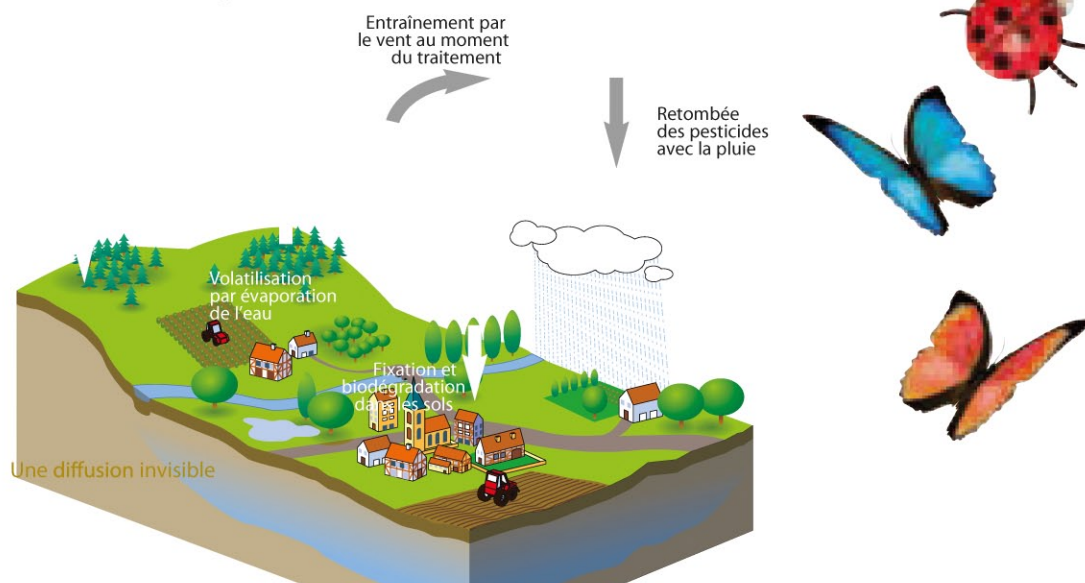
De nouvelles techniques apparaissent dont la fauche retardée, le paillage des massifs, l'implantation de fleurs en pied de mur, le brossage régulier des caniveaux, désherbage mécanique, l'enherbement...

Quoique les employés municipaux s'emploieront, bien sûr, à maintenir une commune propre et accueillante, il est cependant probable que quelques touffes d'herbe sur les trottoirs surviennent entre deux nettoyages. Il faudra nous y habituer. Il nous faut maintenant apprendre à regarder nos rues et nos espaces ruraux différemment et accepter que la nature y ait quelques droits qui ne nous nuisent pas.

Les pesticides polluent l'eau, l'air et les sols

L'utilisation des pesticides fragilise notre écosystème en :

- > diminuant la qualité de l'air,
- > contaminant la nappe phréatique, notre source d'eau potable,
- > réduisant la fertilité des sols, ce qui atteint la faune, la flore et la biodiversité en général.



C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Les habitants sont eux aussi invités à participer à la démarche en comprenant que les herbes spontanées pourront être plus présentes à certains endroits. Accepter un peu plus leur présence, c'est encourager la démarche d'arrêt des produits chimiques de la commune. Chacun est aussi invité à repenser ses pratiques de jardinage. La qualité de l'environnement et la santé publique nous concernent tous.

Nous vous remercions par avance de réserver un accueil bienveillant à ces évolutions qui vont dans le sens d'une amélioration de notre environnement et de la préservation de notre santé. Votre conseil municipal veille à cette mise en œuvre environnementale progressive avec l'appui de l'association GARE (Groupement d'Acteurs Ruraux en Éco-activités) par des préconisations et la mise en place d'un plan communal de désherbage. Nous vous tiendrons informés régulièrement.

Vous aussi, jardinez sans pesticides !

Pour jardiner sans pesticides, nous vous conseillons quelques aménagements , sources de multiples bénéfices pour votre jardin : des abris à insectes, un point d'eau, des haies fleuries, des fleurs en toute saison...

Paillage : il limite fortement le développement des herbes folles et l'évaporation de l'eau. Vous pouvez utiliser des résidus de tontes séchés, des copeaux de bois, de la paille...

Désherbage : vous pouvez utiliser un couteau ou un sarcloir pour extirper les indésirables avec leurs racines. L'eau bouillante est aussi très efficace contre les plantes vivaces installées depuis longtemps.

Tonte : tondu à 6 ou 8 cm, votre gazon sera mieux enraciné et plus résistant à la sécheresse. Vous pouvez laisser s'installer les pâquerettes, les pissenlits... qui régaleront les abeilles butineuses.

Herbes : coquelicots, pissenlits, orties, bourrache, camomille... ces herbes sont indispensables pour la biodiversité et savoureuses dans vos plats cuisinés.

Potager : vous pouvez alterner les cultures en évitant de planter au même endroit deux espèces de la même famille, deux années de suite. Ainsi, vous éviterez les maladies et les attaques d'insectes.

Fruitiers : choisissez des variétés locales, souvent plus résistantes.

La recette du purin d'orties, un engrais naturel

Plonger 1 kilo d'orties fraîches dans 10 litres d'eau. Couvrir. Au bout d'une semaine, filtrer et utiliser dilué à 5 %.

À pulvériser régulièrement sur toutes les plantes sensibles aux maladies (tomates, pommes de terre, rosiers, fruitiers).

UN PROJET À DISCUTER

« En 2007, La Compagnie du Vent identifiait une zone propice au développement d'un parc éolien, à cheval sur les communes de Bourg et Cohons, et contactait les élus pour leur en faire part et leur proposer d'étudier celle-ci en détails.

Répertoriée dans le Schéma Régional Eolien de Champagne Ardenne, lui-même annexé au Schéma Régional Climat Air Energie, une zone indiquée comme favorable doit ensuite être analysée, afin de lever les contraintes rédhibitoires au développement d'un parc éolien.

La Compagnie du Vent a donc mené des analyses plus approfondies afin de mettre en évidence la compatibilité de la zone avec un parc éolien, par des études naturaliste, paysagère, et acoustique.

Or, pendant ce travail, en 2010, un changement de réglementation a conduit à un blocage du projet. Celui-ci a été levé en 2015 et les études ont alors dû reprendre afin d'être actualisées.

Actuellement, une étude de potentiel éolien est en cours afin de mesurer le gisement éolien, avec le montage récent d'un pylône de mesure temporaire sur le territoire de la commune de Bourg. Une analyse des enjeux liés à la faune et la flore se terminera en début d'année 2017, une étude paysagère est en cours, notamment afin de bien étudier la compatibilité du projet avec les remparts de Langres, et une étude acoustique débutera d'ici peu. Tout ceci afin de s'assurer que cette zone serait propice à l'accueil d'un parc éolien, et que celui-ci sera bien conforme à la réglementation.

La Compagnie du Vent vous propose une exposition portes ouvertes en mairie de Cohons du lundi 10 février au jeudi 23 février, et viendra à votre rencontre pour échanger et répondre à toutes vos questions sur ce projet. Pour le moment, le conseil municipal n'a pris aucune décision sur l'accord ou non à ce projet éolien.

VOTRE AVIS EST IMPORTANT !

Exposition publique sur le projet de parc éolien des communes de Bourg et Cohons

Permanences en présence de La Compagnie du Vent en mairie de Cohons
le lundi 13 février de 15h à 20h et le jeudi 23 février de 9h à 11h45

Permanence en présence de La Compagnie du Vent en mairie de Bourg
le jeudi 23 février de 14h à 19h

L'exposition sera visible du 13 février au 3 mars 2017 :



En mairie de Cohons :

- Du lundi 13 au jeudi 23 février
(en consultation libre aux heures d'ouverture du secrétariat)
- Le lundi 13 de 15 h à 20 h en présence de la Compagnie du Vent
- Le jeudi 23 de 9 h à 11h45 en présence de la Compagnie du Vent

En mairie de Bourg :

- Du jeudi 23 février au vendredi 3 mars
- Le jeudi 23 de 14h à 19h
- Le lundi 27 de 16h à 18h30
- Horaires supplémentaires à venir jusqu'au 3 mars

Un cahier sera mis à votre disposition durant l'exposition pour les questions que vous n'auriez pas pu poser lors de la permanence de La Compagnie du Vent.
Celle-ci s'engage à faire une réponse dans les meilleurs délais.

TÉLÉTHON 2016

Une nouvelle fois encore ; une aventure MAGNIFIQUE

La mobilisation locale a permis des animations sympathiques et des dons généreux sous la coordination de l'Escar-gotière avec l'aide de l'amicale des bénévoles de Cohons (ABC) et le club Cobra 52 4X4.

Dès le matin, plusieurs équipages sont partis pour une balade tout terrain dédiée au Téléthon sur le secteur.

Le midi sous tente, la « poule au pot » a rassemblé une trentaine de convives et d'autres donateurs venus apporter leur obole ou bien encore effectuer une sortie tout terrain. Barbecue, sandwiches, gaufres et un coin boissons chaudes ont aussi permis aux visiteurs de se restaurer tout en participant aux animations de rigueur. Les présents ont reçu la visite de la déléguée départementale Christelle Fehr et de ses collaborateurs, participant également au repas, qui ont félicité les bénévoles locaux pour leur engagement. Une somme de 904 euros a été versée au Téléthon.



MERCI !

Merci à vous tous

Merci à vous tous gentils donateurs

Merci à vous tous organisateurs de n'avoir rien lâché

Merci à vous tous élus qui répondez présents pour faciliter les activités proposées.

MERCI POUR EUX ! la coordinatrice départementale Christelle FEHR



30 ème ÉDITION DE CYCLO-CROSS

Dimanche 16 octobre, un peloton étoffé a fait le spectacle à Cohons sous un beau soleil. Un nombreux public a encouragé sur un circuit roulant les compétiteurs de tous âges.

Le Souvenir « Georgette et Marcel Chambrey », 30 ème édition du nom, a roulé sous une météo automnale quasi estivale, propice à une balade dominicale en sous-bois. Le circuit proposé par les amis du Vélo, en l'occurrence les frères Chambrey, était fort roulant avec une habituelle portion dans les prés, les ruelles. Les différentes catégories ont fait preuve de condition physique et d'adresse en ces lieux pentus et visuels. Ce sont près d'une centaine de coureurs qui se sont alignés au départ de la rue Candrée. Juniors, cadets, benjamins, minimes et pupilles ont offert un beau spectacle en amorce de la course reine avec les seniors et espoirs. La compétition a duré plusieurs heures sans connaître aucun temps mort et sous la vigilance des bénévoles de l'association ABC. Les différentes animations ont rencontré le succès : buvette et pâtisseries maison ont mis en appétit le public venu en famille alors que le panier garni de victuailles et la tombola faisaient bien des heureux. La remise des récompenses en plein air à la cour de la mairie a clôturé dans la sympathie une journée sportive anniversaire réussie en tout point sous l'égide du VCL, de son président Jean-Marc Journiac, avec le concours de la municipalité.



REPAS EN FAVEUR DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Le traditionnel repas dédié à la Ligue contre le cancer s'est déroulé dimanche 13 novembre dans une ambiance sympathique. Agapes et tombola ont donné le tempo de la générosité. Une quarantaine de convives se sont retrouvés à la salle de convivialité. Une équipe locale a piloté cette journée dans la bonne humeur en préparant de A à Z ces agapes en étant aux fourneaux dès la veille et au service le jour J. Tarte au Langres, Canard à la truffe et ses légumes et un délicieux Millefeuille ont mis en appétit les fins gourmets. Une trentaine de plateaux-repas ont été également distribués au village. Une tombola dotée de jolis lots tous offerts a fait des heureux.

Les bénévoles étaient contents des bénéfices se montant à 1 121,65€ transmis au comité départemental de la Ligue contre le cancer.



Ce photographe renommé, véritable globe-trotter, s'est extasié devant les Escargots et les terrasses « Incroyable, unique » a assuré cet amoureux de la France en mitraillant avec son appareil les lieux. Il était accompagné pour des raisons linguistiques d'une sympathique propriétaire de jardins de Falletans (Jura), Bernadette Auduc.



VIEILLES MAISONS FRANÇAISES

Au sud-est de la Champagne, la Haute-Marne est un pays de forêts où la présence combinée de bois, d'eau, de sable, de minerai de fer, a permis très tôt le développement de l'industrie métallurgique. Le Pailly ou Donjeux sont quelques-uns des châteaux remarquables présentés dans ce dossier... Un patrimoine illustrant la richesse de ce département injustement méconnu qui réserve de nombreuses surprises... Sur 6 pages de très belle facture, le lecteur découvre l'article intitulé « Cohons, un village et ses jardins » de Jean-François Edme et complété des photographies de Bernard Galeron.



Situé à une dizaine de kilomètres au sud de Langres, le village de Cohons est depuis plusieurs siècles, en raison de son droit d'élément, un lieu de villégiature pour les notables lorrains. Aujourd'hui baptisé Vergerbelle, du nom d'un campagnollet qui stail sur la commune, un parc pittoresque agrémenté de fabriques fut aménagé au xix^e siècle. Avec d'énormes jardins, plus anciennement créés comme culture du Stéatite. Récemment, pour cette modeste commune, une exceptionnelle patrimoine paysager.

PLAN www.mairie-cohons.fr - contact@cohons.fr - www.mairie-cohons.fr

Situé à une dizaine de kilomètres au sud de Langres, le village de Conkris est depuis plusieurs siècles, en raison de son climat clément, un lieu de villégiature pour les notables lorrains. Aujourd'hui baptisé vergétierie, du nom d'un campéolite qui se situe sur la commune, un parc pittoresque agrémenté de fabriques fut aménagé au XVIII^e siècle. Avec d'autres jardins, plus anciennement créés comme celui de Sillery, il constitue pour cette modeste commune un exceptionnel patrimoine paysager.

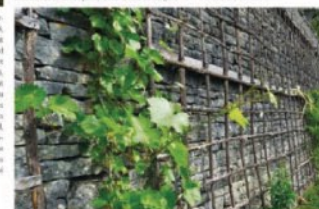
JEAN-CHRISTOPHE DUMAS - GUY THOUVENIN - ILLUSTRATIONS DE J. DUMAS

archéologique, ainsi, entre les restes de la cité antique. Fait remarquable, dans ce village qui se trouve au tournant de l'axe routier à l'est de la 500 ans, on découvre une véritable destruction localisée dont la grande maison de Mère (*Mère ensemble*) ayant appartenu à des familles latines. L'abandon de sources, de rendements carrières et un climat défavorable à la culture et à la vie ont engendré cette attraction. Les parents de Denis Dubois y possèdent une maison. Dans une lettre à Sophie Vialon, le philosophe français en a écrit : « C'est un village de deux villages et de deux siècles ».

SPÉCULATION ET AGRÈMENT

[illegible]

On a longtemps pensé que l'acte fondateur du village de Vergennes se situait le 26 avril 1698 lorsque la colonie constituée de deux jeunes hommes et par les Langueis Nicolas Dugoin, François Berteaux et Charles-Michel Poitelin, se rendait libre, après une longue traversée du bois de Lays (ou La Haie) parcellé de fûts berteaux sur le plateau dominant le village, qui faisait partie sous la Révolution du domaine de l'évêque de Langres. De récentes découvertes dans les archives du Pas-de-Calais et les probabilités de dénomination et d'histoire des Berteaux ont très-probablement conforté cette thèse. Mais d'autres probabilités de dénomination et de vignes, d'ailleurs, à tout dire, Coligny, auquel la pierre extruite de certaines laves confère une grande noblesse.



BRUITS DE VOISINAGE

Ce sont les bruits inutiles ou agressifs de la vie quotidienne, provoqués par les comportements désinvoltes de personnes directement ou par l'intermédiaire d'objets bruyants ou d'animaux qu'ils possèdent. Selon le code de la santé publique, « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé ».

Selon l'article 17 de l'arrêté préfectoral du 20 avril 1999, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, scies mécaniques etc. ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00



BLOCTEL :



la nouvelle liste d'opposition au démarchage téléphonique

Depuis le 1^{er} juin 2016 la nouvelle liste d'opposition au démarchage téléphonique est ouverte.

Il est donc possible de réduire le nombre de démarchages téléphoniques que vous subissez en vous inscrivant en ligne sur le site d'un organisme mandaté par le Ministère : bloctel www.bloctel.gouv.fr

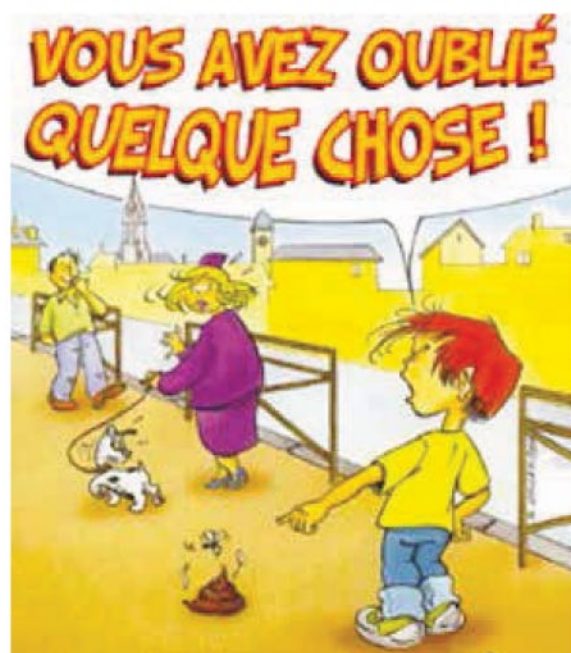
Avant d'appeler sur votre numéro, les professionnels du démarchage devront s'assurer qu'il n'est pas inscrit sur la liste. Les démarcheurs risqueront une amende en cas d'appel. Cette opposition est possible pour tous vos numéros de téléphones..

RESPECTER LES CONTRAINTES, C'EST AUSSI RESPECTER LES AUTRES !

Chacun a le droit de posséder un chien...comme celui de ne pas en subir les nuisances !

Les déjections canines posent de véritables problèmes :

- De propreté et d'environnement : dégradation du cadre de vie, souillures des espaces publics...
 - D'hygiène : prolifération des microbes
 - De sécurité : risque de chute pour les personnes non-voyantes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants...
 - De relationnel : entre les possesseurs et les non possesseurs de chien.
- Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal.



ENSEMBLE, RAMASSONS ET ÉLIMINONS LES DÉCHETS PLASTIQUES !

- Parce que le plastique n'est pas biodégradable... •
- Parce que le plastique déséquilibre la biodiversité des milieux marins... •
- Parce que les composés du plastique entrent dans la chaîne alimentaire... •
- Parce qu'il existe un geste simple que nous pouvons tous pratiquer...

Vous trouvez une bouteille plastique sur le sol ?

Ayez alors le bon geste !

Récupérez-la et mettez-la dans un sac jaune de tri sélectif avant qu'elle ne pollue la nature !

C'est simple, rapide et chacun peut faire ce geste !

Plus vite ce déchet est récupéré et moins il sera susceptible de s'envoler, d'échapper au ramassage collectif des équipes de collectes.

Allez visiter le site : <http://www.plastiques.eu>

Collecte des déchets (sacs de couleur disponibles en mairie)



ORDURES MÉNAGÈRES : ramassage chaque lundi à partir de 7 h. Sortir les contenants la veille au soir.

SACS BLEUS (corps plats, papier, journal, carton...) : tous les lundis matins semaines paires

SACS JAUNES (corps creux, bidon, bouteille et flaconnage) : tous les lundis matins semaines impaires (pensez à sortir vos sacs la veille au soir du jour de ramassage)

BENNES À VERRES :

- Sorties de village direction Chalin-drey et direction Bourg



FÊTE PATRONALE
vide-grenier, fête foraine...
11 septembre 2016



LES NOUVEAUX NÉS
14 Juillet 2016



SPECTACLE DE NOEL
Décembre 2016



Passage de la Roche Percée
au Jardin en terrasse »



STAGE DE DÉCOUVERTE
DU MÉTIER D'APICULTEUR
Juillet 2016



BÉNÉVOLES COSTUMÉS
Août 2016



AGENDA

Dimanche 26 février

Spectacle de la Compagnie
Dusthiol à 17 h, salle de convivia-
lité. Entrée libre

Dimanche 12 mars

Repas des seniors à 12h, salle de
convivialité

Lundi 17 avril

Chasse aux œufs à partir de 14 h
30, parc et jardins de Vergentièrre
route de Bourg

Dimanche 23 avril et 7 mai

Elections présidentielles de 8 h à
18 h en mairie

Lundi 8 mai

Cérémonie commémorative,
monument aux morts à 11 h 15
suivie d'un vin d'honneur à la
mairie.

Dimanche 4 juin :

«Rendez-vous aux jardins» avec
visites dès 14 h 30 et spectacle
burlesque (trapèze et clown) à 18h
parc et jardins de Vergentièrre.

Dimanche 11 et 18 juin

Elections législatives de 8 h à 18 h
en mairie.

Samedi 10 juin

«Loto au jardin» aux parc et jardins
de Vergentièrre

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

Arthur ROLLÉ

Né à Langres le 4 Février 2016
Fils de Céline PRÉVOT et Alexandre ROLLÉ

Axel BRASSEUR

Né à Dijon le 14 Mars 2016
Fils de Christina PERROCHEAU et Loïc BRASSEUR

Esther RIGHI

Née à Langres le 31 Mars 2016
Fille de Pauline PAINTENDRE et Yohan RIGHI

Mya TELISMA

Née à Langres le 2 Avril 2016
Fille de Mylène TELISMA et David DEFOSSÉ

Maéva AUDINOT

Née à Dijon le 27 Mai 2016
Fille de Isabelle et Alexandre AUDINOT

MARIAGE

Cécile GIRARDET
et Nicolas COULON
le 25 Juin 2016

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS Arrivés en Mars 2016

Zahra AGOUAZI
7, rue Joyeuse

Audrey THIEBAUT
et Gaetan PY
9, rue Carron Maire

